

Comité technique du Centre d'Apiculture – 15 mars 2022

Relevé de conclusions

Pôle Terre – Centre d'apiculture
Rédaction : R.Gueyte, M.Camoin

15/04/2022

Relecture : Ensemble des participants

Réunion en visioconférence de 9h10 à 12h

Participaient à cette réunion (par ordre alphabétique) :

- Barnaud Antoine, DDEE, vétérinaire en charge des filières élevage
- Blomme Steven, Lycée Michel Rocard, responsable de l'exploitation
- Camoin Margot, ADECAL Technopole, coordinatrice RESA
- Chanier Caroline, 3DT, technicienne apicole
- Chanier Jean-Luc, Association des apiculteurs de Nouvelle-Calédonie ADANC, président
- Faivre Caroline, Biocalédonia, apicultrice à Dumbéa, Agent Sanitaire Apicole
- Galibert Vincent, CAP-NC, responsable pôle animal, vétérinaire conseil GDSA
- Gimat Frédéric, 3DT, chef du service d'accompagnement et de proximité (*pb de connexion*)
- Gueyte Romain, ADECAL Technopole, responsable CPA
- Jourdan Hervé, IRD, entomologiste
- Lataste Claire, Biocalédonia
- Martin Larissa, DDE-E, adjointe à la cheffe de service de l'agriculture,
- Milles Christian, IAC, chercheur-entomologiste
- Nguyen Richard, Agence rurale, chargé de mission
- Sourget Stéphanie, SIVAP-DAVAR
- Virapin Laure, Agence rurale, directrice,

Absents excusés :

- Sylvia Cornu-Mercky, Technopole,
- Association des apiculteurs des îles Loyauté,

Nota : Le Syndicat des apiculteurs (SANC) refuse de participer à des réunions en visioconférence.

Seuls les thèmes qui ont donné lieu à des discussions entre les participants au cotech sont abordés ici.

Programme de sélection

Bilan de la saison 2020-2021

*Objectifs : création et diffusion de lignées présentant des caractères génétiques remarquables pour la conduite apicole locale : **productivité, comportement nettoyeur et douceur**. Toutes les actions et tests réalisés en faveur d'efforts de sélection doivent être conduits de manière homogène d'une saison à l'autre.*

La station de fécondation du CPA permet de gérer 100 nucléis de fécondation et 3 ruchers à mâles dont les colonies sont des filles de la meilleure souche identifiée lors de la saison précédente du GAS

- 5 apiculteurs en 2020-2021 / 6 apiculteurs en 2021-2022
- Base de sélection d'environ 850 ruches
- 1 souche sélectionnée par apiculteur : regroupement des souches sur le rucher de production de reines du CPA
- Distribution quasi exclusive de reines fécondées :
 - 169 reines fécondées, 10 reines vierges et 69 cellules royales sur la saison 2020-2021 dont 96 reines fécondées entre janvier et avril 2021
 - 184 reines fécondées entre septembre et décembre 2021
- Officialisation du partenariat avec les apiculteurs du groupe : signature d'une convention

 [Bilan du testage de la 2ème saison du Groupe d'apiculteurs sélectionneurs](#)

Propositions d'actions 2022 - 2023

- Continuité avec ouverture à de nouveaux apiculteurs, standardisation de la sélection des souches par la visite du CPA. (Étude sur la possibilité de tester les colonies jusqu'en septembre en fonction des résultats de testage de 2022).
- Diffuser des cellules royales en fonction de modalités à définir (-> Réflexion en cours avec la province Nord ; pépiniéristes en province Sud)



La génétique sélectionnée a-t-elle été testée sur la résistance à la loque américaine, directement avec introduction de cadres de couvain infecté ? Sinon comment est-ce évalué ?

- ➔ La résistance à la loque américaine est évaluée depuis le début du programme. Elle est mesurée par la réalisation de tests de nettoyage (TN) à l'aiguille (ou à l'azote liquide)
- ➔ Plusieurs programmes de génomiques conduits en Europe ou NZ se sont avérés non conclusifs (exemple de beestrong piloté par ITSAP + UMT Prade).

Quel est le type de partenariat avec les apiculteurs du groupe de sélection : individuel ou groupé ?

- ➔ Convention individuelle avec chaque apiculteur du groupe. Le CPA réalise l'animation et la sélection.
- ➔ Le portage des différentes actions par les différents organismes de la filière pourrait être discuté lors de la prochaine réunion charte apicole

Vincent Galibert : Parallèle avec les UPRA : ce sont des structures associatives qui jouissent d'une meilleure représentativité au sein de leurs filières animales respectives et qui assurent l'animation des groupes demandant des compétences particulières.

Caroline Faivre : quelle que soit l'organisation et les acteurs, si tout le monde a des objectifs communs, ça avance ! Elle est très contente du programme.

Les modalités de commercialisation des cellules royales/reines validées sont les suivantes :

- En province Sud : vente uniquement de cellules royales à des multiplicateurs afin de ne pas entrer en concurrence avec des apiculteurs privés (pépiniéristes en PS) ; mais le choix des cellules royales est plus compliqué techniquement.
- En province Nord : convention province/apiculteur/Technopole en cours de finalisation ; tarifs homogènes avec la province Sud. La province Nord est très favorable à la diffusion de génétique.

Témoignage de Vincent Galibert : Il n'y a aucune méthode miracle dans la diffusion commerciale des résultats de la sélection génétique. Il est nécessaire de sans cesse s'adapter aux besoins de la filière. Une évolution possible serait que le travail de sélection réalisé au CPA soit réalisé directement chez les apiculteurs via un partenariat, une convention ou un système de prestataire ?

- ➔ À ces débuts, le programme de sélection était pensé comme cela ; les formations à l'élevage de reines étaient censées favoriser l'émergence de multiplicateurs.
- ➔ Exemple des CETA en France où un ingénieur salarié réalise l'animation et la saisie des données et où les apiculteurs réalisent les parties techniques.

Pour Jean-Luc Chanier il est nécessaire de différencier abeilles et bovins. La sélection génétique doit rester au CPA. Caroline Faivre souligne le rôle important du CPA dans la saisie et l'analyse de données. Une évolution possible serait la mise en place d'insémination artificielle pour gérer complètement la voie mâle.

- ➔ Romain Gueyte confirme des difficultés dans l'obtention de mâles fertiles malgré l'usage d'une technique standard. Il est prévu de tester d'autres zones de production de mâles au profit de zones plus riches en pollen.

Transfert des bonnes pratiques - ITK

Actions 2021-2022 validées :

- 1. Comparaison du **développement de différents types d'essaims suite à leur constitution** (essaims 3 cadres avec CR, essaims 6 cadres, paquet d'abeilles avec reines/CR) afin de comparer les taux de réussite et les vitesses d'entrée en production. *Démarrage le 08/11/2021, finalisation prévue le 30/06/2022*
- 2. Comparaison de l'impact sur le développement des colonies de l'**utilisation d'amorces et de cire gaufrée lors d'enruchements** - non démarrée -> **reportée sur la saison 2022-2023 car manque de RH**
- 3. Evaluation de l'**origine environnementale de la contamination des cires** - Colonies (n=10) transvasées sur cires indemnes de pesticides placées dans des environnements différents et soumises à analyses de pollen de trappes régulièrement tout au long de l'année et analyses de cires au terme d'une année. - *en cours, démarrage le 10/01/2022 - finalisation prévue en janvier 2023*
- 4. Tester de nouvelles périodes d'**encagement de reines** pour établir un calendrier de traitement anti-varroa optimal : en saison sèche (octobre) avec nourrissage suite au décaillage de reines - *octobre 2022*
- 5. Évaluation de l'**impact du type de plateau de ruche sur l'évolution des colonies** (plateaux grillagés / plateaux pleins) - (n colonies = 20) - **non démarrée car manque de RH -> saison 2023**
- 6. Evaluation de la **capacité de portage de milieux mellifères** : suivi de colonies dans zones de densités de ruches différentes (rythmes d'essaimage, mortalité,...) - **à prévoir en saison 2022-2023**

Par ailleurs, les analyses de cires et de miels proposées aux apiculteurs seront prolongées avec une participation financière forfaitaire de 2000 F/ analyse.

 [Proposition d'expérimentations 2021-2022 aux partenaires »](#)



Traitement alternatif à Varroa :

Caroline Faivre : Est-il possible d'approfondir les expérimentations d'encagement de reines en couplant avec les traitements acides oxaliques (AO) ?

- ➔ Dans cette logique, les traitements AO sont pratiqués sur les ruchers sentinelles sans que cela ne fasse partie d'une réelle expérimentation. En l'absence de varroa, seul la pratique de l'encagement de reines peut être testée pour en mesurer les impacts sur le développement des colonies.

Vincent Galibert : Les données météorologiques sont-elles prises en compte dans ces expérimentations ?

- ➔ Elles le sont dans le cadre de l'Observatoire Technique Apicole ;
- ➔ Des données ont également été récupérées auprès de météo France pour l'expérimentation nosema ; cela pourrait être fait pour la prochaine expérimentation d'encagement de reines ; reste à savoir comment les interpréter de manière informative.

Témoignage de Jean-Luc Chanier : suivi papier puis installation d'une station météorologique individuelle qui permet de disposer en visuel de toutes les données présentes et passées.

Expérimentations apicoles :

- ➔ Le CPA ne propose pas de nouvelles expérimentations pour 2022 mais un rééchelonnage du prévisionnel 2021-2022.
- ➔ Le CPA rappelle que les partenaires peuvent le solliciter pour la mise en place d'expérimentations qui pourraient répondre à des questionnements précis.

Formations longues

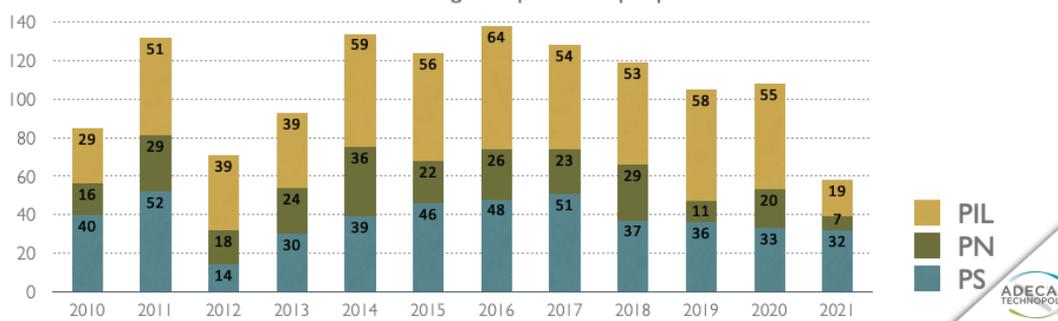
Bilan des formations 2021 :

- Le CPA a animé 27 journées de formation longues sur l'année 2021 à destination de 58 personnes

Formations longues

Intitulé	Nb de session	Durée (j)	Nb de stagiaires	Lieu	Iles	Nord	Sud
Initiation (îles)	2	2	18	Lifou	18		
Perfectionnement 1	2	5	22	Boghen/Lifou	0	5	17
Perfectionnement 2	1	5	8	Boghen	0	0	8
Reines	2	4	10	Boghen	1	2	7
TOTAL		27	58		19	7	32
Diminution vs 2020		-45 %	-46 %		-64 %	-65 %	-3 %

Évolution du nombre de stagiaires par année par province



Les formations thématiques deviennent payantes afin de favoriser le réel engagement des stagiaires. La baisse 2021 du nombre d'apiculteurs en formation est en lien avec l'annulation de sessions en raison de la crise covid en 2021.

Par ailleurs, les listes d'attente pour venir en perf1 sont moins longues. Deux phénomènes peuvent expliquer cette diminution : la vague d'engouement pour l'apiculture a diminué suite à plusieurs saisons très dures d'une part ; l'idée que les personnes ne voulant que quelques ruches suivent seulement des initiations de quatre jours sans avoir besoin de venir au CPA est dorénavant bien implantée dans la filière.

Formation perfectionnement 1 sur Lifou : après la réussite des deux premières formations réalisées sur Lifou, une inquiétude subsiste sur le fait que les stagiaires ne voient plus le fonctionnement d'une grosse exploitation bien organisée.

Antoine Barnaud précise qu'il faudrait une exploitation modèle sur Lifou.

Proposition de dérogation pour les formations perfectionnement 1 : suite à une consultation du groupe de travail formation pour la mise en place de critères permettant à un stagiaire de participer à un Perfectionnement 1 sans avoir suivi d'initiation, aucun consensus n'est apparu. Les dossiers continueront donc d'être étudiés au cas par cas.

Suite à un malentendu, le CPA rappelle qu'il n'a jamais été proposé d'arrêter les formations initiations.

Bilan des actions 2021 : mise en place d'une charte des formateurs à l'initiation

- Le groupe de travail a demandé la mise en place d'un document cadre d'engagement pour les formateurs initiation.
- Le format charte a été retenu au détriment d'un cahier des charges
- Le groupe de travail a préparé cette charte lors des réunions du 20/07/2021 et 18/08/2021, qui a ensuite été validée par les partenaires de la filière.
- La charte a été signée par 5 formateurs initiation
- En Octobre 2021, le syndicat a précisé qu'il souhaitait que cette charte soit transformée en cahier des charges avec contrôle et commission de certification. Cette proposition sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du groupe de travail formation prévue le 06 juillet 2022

CHARTE DES FORMATEURS EN INITIATION À L'APICULTURE 2021

Les apiculteurs qui dispensent des formations « initiation à l'apiculture », les services techniques des collectivités, le syndicat des apiculteurs, les associations apicoles, les CFPPA et le Centre d'Apiculture de l'ADECAL Technopole se sont mobilisés pour établir cette charte des formateurs. Elle vise à garantir l'homogénéité du niveau des différentes formations proposées en Nouvelle-Calédonie et des engagements pris par chacun.

En signant cette charte, le formateur se porte garant de la qualité des formations à travers son professionnalisme et l'exemplarité dont il fait preuve, assurant ainsi sa légitimité. Il s'engage à :

- Disposer d'un niveau de maîtrise technique suffisant de part au moins 5 saisons d'expérience et un cheptel minimum de 50 ruches ;
- Être acteur du système de veille sanitaire en déclarant ses ruches annuellement au Réseau d'Épidémiologie-Surveillance Apicole ;
- Promouvoir une image positive de la filière à travers des discours constructifs et positifs ;
- Vouloir améliorer ses pratiques de formateur en s'engageant à suivre une formation de formateurs occasionnels pour adultes ;
- Participer à la lisibilité de l'offre de formation en apiculture en communiquant au Centre d'Apiculture le nombre de formations proposées par trimestre ;
- Respecter la durée de 4 jours pour les formations initiation ;
- Encadrer un maximum de 5 stagiaires par formateur lors des manipulations aux ruches ;
- Permettre aux stagiaires d'ouvrir un minimum de 4 ruches durant la formation ;
- Suivre la fiche formation « initiation » qui permet aux stagiaires de découvrir les principaux sujets relatifs à l'apiculture ;
- Remettre une attestation de formation à chaque stagiaire qui le souhaite, comprenant la date et l'intitulé de la formation, le nom et la date de naissance du stagiaire, la durée de formation suivie ainsi que la signature du formateur ;
- Proposer un questionnaire d'auto-évaluation aux stagiaires afin qu'ils puissent mesurer leur progression tout au long de la formation ;
- S'engager à faire un débriefing final de la formation avec les stagiaires, de manière écrite ou orale, afin d'améliorer ses propres pratiques ;
- Transmettre à chaque stagiaire un livret initiation, un formulaire de déclaration de ruches ainsi que les dépliant disponibles.

Date et signature de l'apiculteur formateur



- ➔ Si lors de la prochaine réunion du groupe de travail formation, le groupe technique souhaite donner une orientation différente à ce document, il sera nécessaire de définir les niveaux d'implication de chacun des acteurs.

Vincent Galibert précise qu'il est nécessaire de standardiser les formations, sans que ce soit trop complexe. Mais à partir du moment où il y a des financements publics, il faut qu'il y ait des vérifications.

- ➔ Les formations initiations ne sont pas prises en charge par la collectivité sauf cas exceptionnel,
- ➔ L'objectif de la charte est bien de continuer la standardisation des formations initiées en 2017.

Jean-Luc Chanier rappelle que les formations initiations étaient faites par le CPA à l'origine. Suite à une demande de l'AA3P, elles ont été transférées aux privés avec un encadrement du CPA (transfert des supports, envoi des évaluations au CPA...). Il précise que la Nouvelle-Calédonie étant un petit pays, les mauvais formateurs disparaissent tous seuls sans avoir besoin de gendarmes !

Formations

Proposition d'actions pour 2022

- Continuité des formations longues avec l'ajout d'une formation « jury concours des miels » sur 1,5 jours et d'une formation « encadrants de filière » sur 2 jours.
- Renouvellement de la formation Perf1 délocalisée à Lifou et facilitée par le développement du rucher école
- Organisation de **16 journées de formations thématiques** programmées sur l'année 2022 sur les thèmes suivants : organoleptique miel, entraînement du jury du concours, loque américaine, recyclage de la cire d'abeilles, risques sanitaires, pollen et besoin alimentaires, conduite du rucher, avec l'ajout de deux modules techniques supplémentaires : soudure à l'arc et travail du bois.
- Organisation de formations thématiques délocalisées en partenariat avec le CFPPA Nord
- Mise en place de la nouvelle maquette de formation à partir de septembre 2022
- Organisation d'une formation Polynésie Française / Wallis & Futuna en décembre 2022, via financement PROTÈGE en remplacement de la formation annulée en 2021 en raison des restrictions de déplacements.



Programme de formation 2022



Jean-Luc Chanier s'interroge sur la pertinence de cette évolution alors que le schéma actuel semble tenir la route ?

- ➔ L'objectif est qu'il soit mieux adapté à l'évolution des profils de stagiaires et des pratiques (ex du module de gestion) ...
- ➔ Les formations thématiques peuvent répondre à la demande des petits apiculteurs sans être nécessairement délivrées par le CPA (ex des « produits dérivés » pour lesquels le CPA n'est pas compétent)

La province Sud rappelle que dans le sud, aucune des formations délivrées par les privées n'est financée par la PS

Caroline Faivre s'enquiert de la formation des apiculteurs plus expérimentés qui se fait via la rencontre avec des professionnels. Est-ce prévu en 2022 ? En France, la formation des professionnels se fait par du salariat sur plusieurs années

- ➔ une formation pour des apiculteurs de Polynésie et de Wallis&Futuna est prévue en 2022 dans le cadre du projet Protège et permettrait la venue d'un apiculteur professionnel Français. Le CPA rappelle l'importance de travailler chez des professionnels avant l'installation. Trop de temps est perdu lors du rachat d'une exploitation en raison du manque de transmission.

Jean-Luc Chanier : dans les formations ADANC, chaque api a un parrain qu'il peut contacter si besoin, sans que cela soit cadré avec des périodes de stages/travail en commun définies.

Appui technique Province Nord & Iles Loyauté

En 2021, le CPA a réalisé 154 visites chez 123 apiculteurs, qui comptabilisent 215 ruchers et 1881 ruches. Après une année 2020 record, la baisse des visites en 2021 est la conséquence du départ du technicien nord et de la crise covid. Après 2 années insatisfaisantes en terme de couverture pour les îles Loyauté, l'objectif fixé est de 150 visites techniques en 2022.

NB: les données de visites techniques de la province Sud ne sont pas comptabilisées dans cette compilation car la donnée n'est pas disponible.

Ensemble Territorial Homogène (ETH)	Apiculteurs actifs	Déclarations RESA (à jour et obsolètes)			Apiculteurs visités			Visites techniques		% d'Ouvertures/total ruches déclarées	% d'Apis suivis/total Apis déclarés
		Apiculteurs	Ruchers	Ruches	Apiculteurs	Ruchers	Ruches	Nb de visites techniques	Nb d'ouvertures de ruches		
Côte Océanienne	27	22	42	410	8	22	68	10	46	11 %	36 %
Espaces de l'Ouest	53	42	80	612	14	37	459	35	236	39 %	33 %
Grand Nord	130	94	188	1911	62	118	562	56	416	22 %	66 %
Iles	154	122	164	1875	31	30	667	43	344	18 %	25 %
Sud Minier	25	21	34	224	8	8	125	10	68	30 %	38 %
Total général	389	301	508	5032	123	215	1881	154	1110	22 %	41 %

Perspectives 2022 :

- Dix visites d'élevages seront réalisées sous forme d'audits technico-sanitaires afin d'accompagner les apiculteurs en parcours professionnel à optimiser le fonctionnement de leurs exploitations.
- des réunions spécifiques sont prévues avec les provinces Nord et îles Loyauté afin de faire évoluer les modalités d'accompagnement technique (avec notamment la mise en place d'un guide d'accompagnement des nouveaux apiculteurs suivis)

 [Synthèse 2021 du suivi technique](#)
 [Guide d'accompagnement](#)



Antoine Barnaud précise que le nombre de petits d'apiculteurs continue d'augmenter fortement à Lifou et ils ne peuvent pas toujours avoir accès aux formations. L'accompagnement technique fait tout son sens dans ce cas.

Pour rappel, afin de favoriser l'acquisition des connaissances en perfectionnement 1, il est prévu l'organisation de deux visites techniques minimum à la suite du passage en formation.

Diffusion d'informations aux apiculteurs et mise à disposition des outils CPA

Proposition d'actions 2022

- Finalisation du guide des mielleries (report de 2021)
- Continuité du prêt de matériel du CPA avec la mise en place d'un forfait à partir du 1er avril 2022 pour l'utilisation du matériel du centre :

Item	PU (F)	Remarques
ATELIER		
Utilisation du matériel du CPA (forfait de base par venue)	1000	
Refonte des cadres à la chaudière (minimum 40 cadres)	1000	Venir avec des bacs pour la collecte de la cire (marmite,...)
Bain de soude caustique (minimum 40 cadres)	1000	
Trempage à la cire microcristalline (+ 100 gr de cire / élément)	1000	Apporter 100gr ce cire d'imprégnation par élément à tremper
Chalumeau	500	
Agrafeuse pneumatique (sans agrafe)	1000	Apporter ses agrafes - aucune avance ne sera faite
Poste à souder (sans baguette)	1000	Apporter ses baguettes - aucune avance ne sera faite
CIRE		
Matériel de gaufrage de cire (avec ou sans fondicire)	2000	Apporter un contenant pour la récupération du fond de cuve (sinon il sera détruit)
Stérilisation de la cire (minimum 15kg)	2000	Minimum 15kg de cire déjà fondue/filtrée en bloc ; prévoir une perte de 500gr
Extraction de miel (couteaux, bac, extracteur, seau)	2000	Apporter ses seaux de stockage - La maturation ne peut être faite au CPA
Séchage du miel sur cadres en hausse (5 jours maximum)	2000	Apporter un toit de ruches pour 5 hausses
AUTRES		
Plants endémiques	2000	
Formations thématiques à la journée	2000	
Participation aux analyses de miel à l'international	2000	
Analyse de miel physico-chimique + organoleptique CPA	1000	
Inscription au concours des miels	1000	
Étalonnage d'un réfractomètre (uniquement en juin, juillet, août)	1000	

Est-il possible d'ajouter un forfait pour un abonnement annuel pour l'utilisation du matériel CPA ?

- ➔ Il est proposé un prix forfaitaire de 20.000 F/an (hors consommable à apporter sur des postes spécifiques).

Note post réunion : pour déployer ce dispositif de tarification de l'utilisation du matériel CPA, une adaptation interne ADECAL est nécessaire. Sa mise en place est donc reportée.

Campagnes d'analyses et Groupe technique

CAMPAGNE D'ANALYSE DES MIELS

Bilan 2021

Les campagnes d'analyses des miels ont concerné 33 échantillons en 2021 dont 14 miels primés au concours. La compilation des données des campagnes 2019 et 2020 n'est pas encore finalisée.

Proposition d'actions 2022

- La série d'échantillons 2021 est envoyée en Slovaquie dans un laboratoire d'apiculture pour étude de l'activité biologique des miels.
- La campagne d'analyse de miel est renouvelée en 2022
- Recrutement d'un stagiaire de M1 pendant 2 mois sur le traitement des données miels.

GROUPE TECHNIQUE MIEL

Bilan 2021

Le groupe de travail « MIEL » s'est réuni en juin 2021 afin d'aborder les évolutions du concours des miels et de présenter les méthodologie de travail pour le calendrier des plantes mellifère et pour le guide TOP40. Du fait du confinement en septembre 2021, le bilan du concours des miels a été réalisé par voie numérique.

 [Réunion du 01/06/2021 - PV](#)

Proposition d'actions 2021-2022

- Continuité du groupe de travail Miel
- Dans le cadre des travaux SANC / CANC sur la mise en place d'un cahier des charges relatif à l'élaboration d'une signe qualité miel, le CPA sera sollicité par l'Agence Rurale en tant qu'expert pour l'évaluation du cahier des charges (sollicitation dans la mesure des avancées du projet).



- ➔ En l'état, le signe qualité retenu est certifié authentique. Le CPA n'est plus dans le dispositif d'élaboration du cahier des charges à la demande du syndicat d'une part et pour pouvoir être sollicité en tant qu'expert par l'Agence rurale lors de l'évaluation du cahier des charges d'autre part.
- ➔ La CAP-NC accompagne le syndicat dans ce projet, via sa conseillère démarche qualité. Elle ne se prononce pas sur l'avancée du dossier.

Concours des miels de Nouvelle-Calédonie

Bilan 2021

La troisième édition du Concours a été organisée en 2021 sur le même format que les éditions précédentes.

- Augmentation du nombre de participants :
 - 31 miels inscrits par 23 apiculteurs en 2021 (baisse d'environ 50% de la participation en raison de la saison des pluies 2020)
- Nécessité pour le CPA de replacer les miels dans la catégorie adaptée et nombreux doublons ainsi créés
- Bonne représentation des « Miels de niaouli » grâce à une miellée importante en juin 2021 (8 miels inscrits)
- Optimisation du fonctionnement et mise à jour du règlement après validation par le groupe de travail « Miel »
 - Interdiction pour les coopératives de présenter des miels
 - Ajout d'un critère « nombre de ruches > 25 » pour l'inscription
 - Organisation des miels par table au sein d'une même catégorie : d'intensité croissant
- Organisation de formations organoleptiques à destination des apiculteurs pour les familiariser aux critères recherchés par les membres du jury en amont du concours

Proposition d'actions 2022

- Renouvellement de l'opération concours des miels (prévue le lundi 04 août 2022) sur le même format grâce au renouvellement de la subvention de l'agence rurale.
- Création d'une nouvelle catégorie « miel crémeux » afin de mettre en avant le savoir faire des producteurs et de rendre plus visible ce produit.
- Organisation d'une formation « Jury concours des miels » afin de gérer le turn-over.



Bilan technique du concours des
miels 2021



Caroline Faivre s'interroge sur des aspects techniques de la nouvelle catégorie « miel crémeux » : anonymat des pots, critères d'analyse, date de l'information de la création de cette nouvelle catégorie aux producteurs...

- ➔ Les critères d'analyses existent déjà pour cette catégorie, la communication sera faite lors de l'annonce du concours et le crémeux sera ajouté au parcours de formation.

Observatoire Technique Apicole

Projet phare qui regroupe les différentes compétences du Centre d'Apiculture sur 3 saisons complètes.

Bilan 2021

- Sur les 6 ruchers équipés : arrêt du rucher anthropisé en février 2021 et reprise en octobre 2021 (suite inondation), arrêt du rucher maquis (Tiebaghi) en raison de rendements insuffisants et de difficultés d'accès -> remplacement par un rucher dans le Sud.
- Problèmes techniques avec les systèmes de pesées : un changement de paramètres de l'OPT a entraîné l'arrêt des communication et une perte de données sur trois à six mois (temps d'identification du problème technique, de correction et de remplacement des SIM défectueuses sur le terrain).
- Amélioration de la maintenance préventive des capteurs et acquisition de capteurs supplémentaires afin de posséder un stock tampon en cas de panne.
- Réalisation d'inventaires floristiques lors des miellées objectivées par les balances : à partir de 500 gr/jr sur 3 jours consécutifs pour 2021)
- Suivi des colonies par la méthode « Coleval » : Réalisation de 14 COLEVAL en 2021
- Echantillonnage et analyses de miel : 3

Propositions d'actions 2022

- Continuité de l'observatoire technique et des conventions particulières
- Affinage des protocoles de suivi
- Réalisation d'une étude longitudinale virus (prélèvement de 8 colonies par site sur l'année, partenariat avec le LNC et un laboratoire Néo-Zélandais)
- Potentielles actions communes avec l'IRD sur deux sites de l'observatoire



Hervé Jourdan rappelle l'objectif d'évaluation de la capacité de charge des différents milieux. Une doctorante, une VSC et un stagiaire M2 travaillent actuellement sur les dynamiques de pollinisateurs. Une nouvelle expérimentation est en cours de mise en place par l'IRD dans le sud avec un gradient de densité entre 4 et 12 ruches par km².

Parallèle avec le travail effectué en Polynésie Française via le projet PROTEGE sur l'impact du service de pollinisation sur le maraichage dans différents contextes (bio et conventionnel). Sur le site d'étude, la pollinisation est uniquement assurée par des espèces introduites (effondrement des pollinisateurs natifs suite à l'arrivée des polynésiens en basse altitude avec l'apport massif de plantes exotiques) ;